

Monsieur le Maire,

Le groupe « Communistes et Républicains » s'est précédemment abstenu lors de l'adoption d'une délibération donnant une mission au cabinet COPAS, chargé de préparer la mutualisation des centres sociaux de MAUBEUGE. Depuis, des contacts avec les centres sociaux nous ont confirmé l'inquiétude des animateurs sociaux et des différences d'approche quant à la politique de la jeunesse de la ville, l'animation des quartiers et la nature des rapports entre la municipalité et les associations. L'importance de ses questions mérite un débat approfondi avec les conseillers municipaux et les acteurs sociaux de Maubeuge, suite au rapport du cabinet COPAS.

Il ne semble pas y avoir d'opposition sur le principe de mutualisation, mais une inquiétude de se voir imposer des dispositions remettant en cause l'autonomie de leurs structures, leurs capacités d'initiative découlant de leur projet éducatif. Les responsables de centres sociaux se sont informés de façon approfondie sur des exemples de mutualisation, notamment dans les villes de Douai et de Valenciennes, qui semble avoir fait le choix de confier l'ensemble des activités jeunesse aux centres sociaux. Ce n'est à l'évidence pas le cas actuellement à Maubeuge. La répartition entre les services de la ville et les centres sociaux, et d'autres associations, se traduit parfois par des chevauchements, et une utilisation non optimale des moyens.

Pour cette raison, à l'initiative des centres sociaux, un projet de contractualisation précisant le rôle de chacun et les modalités de coopération a fait antérieurement l'objet d'un protocole qui n'a jamais été signé par la mairie de Maubeuge. Les responsables des centres sociaux restent interrogatifs sur cette non signature, alors que des protocoles similaires auraient été signés à Aulnoye, Ferrière et Fourmies. Nous demandons à monsieur le maire de nous préciser ce qui a conduit la mairie à ne pas signer.

Dans notre enquête, nous avons relevé que les centres sociaux s'évertuent à mettre en œuvre leur activité selon des projets éducatifs bien structurés, faisant appel à du personnel formé dans ce but. Ils sont régis par les statuts d'une fédération veillant à leurs bonnes pratiques, et sont habilités par la CAF, pour intervenir sur des territoires attribués, ce qui selon le préfet exclue la présence d'une autre association intervenant sur la même activité. Ainsi, nous considérons que les centres sociaux sont représentatifs du métier de l'animation sociale, ce qui n'est pas forcément acquis pour d'autres intervenants, même animés des meilleures intentions.

Concernant le gain attendu par la mutualisation, un doute est émis quant aux économies possibles en matière de frais de gestion et d'administration. Par contre, il apparaît avantageux que les demandes de financement portant sur les diverses activités des centres soient faites globalement pour tous les quartiers. C'est une demande entre autres de la CAF.

Il est essentiel pour la suite qu'une clarification de la politique de la ville en matière d'animation sociale des quartiers, et les réponses aux questions que nous posons, soient présentées en toute transparence au conseil municipal. Je vous prie monsieur le maire de croire au dévouement de notre groupe en faveur de l'animation sociale.

Louis MAZUY
Président du groupe « Communistes et Républicains » .

Le 6 avril 2010

